

P R E S T A T I O N S D ' E R G O T H E R A P I E

1. **Evaluation de l'autonomie**

Evaluation des difficultés de la personne, de leurs origines, ainsi que les moyens pouvant aider celle-ci ou son entourage dans les activités de la vie quotidienne : se laver, s'habiller, manger, activités ménagères, sociales, de loisirs, professionnelle.

2. **Entraînement des activités de la vie quotidienne**

Le traitement comprend la récupération fonctionnelle, ou la mise en place de stratégies compensatoires, ou encore l'utilisation de moyens auxiliaires.

3. **Rééducation suite à des lésions du système nerveux central**

Après évaluation, le but du traitement est d'augmenter les capacités de la personne et ses compétences vers une autonomie maximale. Il s'agit d'établir un programme qui vise la récupération ou la compensation des fonctions déficitaires par des activités spécifiques (activités de la vie quotidienne, travail des fonctions sélectives, activités ludiques, créatives,...)

Les pathologies concernées sont : traumatisme crânien, tumeur cérébrale, démences, accidents vasculaires, maladie de Parkinson, sclérose en plaque,...

a. **Rééducation des fonctions motrices et de la sensibilité**

Concerne les personnes présentant des troubles du contrôle moteur, de la sensibilité superficielle et/ou profonde

b. **Rééducation des fonctions supérieures**

Concerne les personnes présentant des difficultés cognitives : attention, concentration, mémoire, orientation temporo-spatiale, apraxies, agnosies,...

4. **Rééducation suite à des lésions du membre supérieur.**

Concerne: fractures, lésions tendineuses, lésions nerveuses périphériques, luxations et entorses, adhérences-rétractions-hypertrophies cicatricielles, Sudeck, tunnel carpien, maladie de Dupuytren, pathologies rhumatismales,...

a. **Récupération fonctionnelle** maximale des amplitudes articulaires, de la force musculaire, de la dextérité manuelle

b. **Normalisation de la sensibilité** suite à une cicatrisation pathologique, amputation ou lésion nerveuse périphérique

5. **Instructions sur les principes de protection articulaire**

Concerne les personnes souffrant de pathologies rhumatismales, de rachialgies, de fibromyalgie,...

Le but est de sensibiliser la personne à utiliser son corps de manière économique. En diminuant les surcharges articulaires et musculaires dans les activités de la vie quotidienne, l'ergothérapeute essaie de prévenir ou de limiter les déformations et d'atténuer les douleurs.

Quand cela s'avère nécessaire, l'ergothérapeute peut proposer des moyens auxiliaires et/ou une orthèse de protection ou de repos.

6. **Confection d'orthèses**

a. **Orthèses statiques.** Buts : - prévenir et/ou corriger les déformations
- conserver la mobilité articulaire
- pallier une perte de fonction de la main
- lutter contre les douleurs

b. **Orthèses dynamiques.** Buts : - augmenter la mobilité articulaire et/ou tendineuse
- mobiliser passivement un tendon suturé

7. **Consultation pour :**

a. **Adaptation du domicile:** évaluer l'accessibilité, les barrières architecturales, les risques de chutes, ainsi que les moyens auxiliaires nécessaires à un maintien optimal de la personne à son domicile.

b. **Evaluation ergonomique :** par exemple du poste de travail,...

c. **Moyens auxiliaires et adaptations :** comprend le choix et la fourniture ou la construction de moyens auxiliaires adaptés à la personne, par exemple : chaise roulante, déambulateur, planche de bain, moyens auxiliaires liés à la toilette/habillage, au repas, à la communication,...

L'ergothérapeute enseigne également à la personne à utiliser les moyens auxiliaires.

d. **Instruction à des tiers :** famille, aide familiale,...